

DÉPARTEMENT CORREZE
CANTON TULLE
COMMUNE TULLE

Secrétariat Général

DL/SC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° **151**

Arrêté portant approbation du contrat n° 56-006283 souscrit avec REGIS LOC pour la location d'une nacelle VL articulée 14-16 M du 13 au 19 septembre 2025

Le Maire-adjoint,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2023 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 11 du 29 septembre 2020,
- Vu l'arrêté n°31 du 31 mars 2023 abrogeant et remplaçant l'arrêté n°68 du 27 juin 2022 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jacques SPINDLER, Premier Adjoint,
- Considérant que la Ville de Tulle a sollicité la Société REGIS LOC pour la location d'une nacelle VL articulée 14-16 M du 13 au 19 septembre 2025 pour les besoins des Services Techniques,
- Considérant qu'il convient, à cette fin, de souscrire un contrat avec ladite société,
- Vu le contrat de location n° 56-006283 afférent,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Approuve le contrat n° 56-006283 avec la Société REGIS LOC - RN89 - 19000 TULLE pour la location du 13 au 19 septembre 2025 d'une nacelle VL articulée 14-16 M de marque SCORPION 1490 - N° de série VWASXTF24K7229853 - N° immatriculation FN-980-NC - pour les besoins des Services Techniques de la collectivité.

Le montant total de cette location s'élève à 732,10 € HT soit 878,52 € TTC.

ARTICLE 2 : La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Ville,
Compte : 613588 - Code : FONCTST/ELECTR

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze,
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE,
- au cocontractant.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Transmis au contrôle de Légimité le : **12 SEP. 2025**

Date et Hei. de l'accusé de réception : **12 SEP. 2025**

TULLE, le 12 septembre 2025

Le Maire-Adjoint,

Jacques SPINDLER



Établi par **Herve Leroy**

Rn89
19000 TULLE
Tél : 05 55 20 94 94
Email : agence.tulle@regisloc.fr

Contact / Tél :
Chantier : **MAIRIE DE TULLE**
10 RUE FELIX VIDALIN
19012 TULLE CEDEX

MAIRIE DE TULLE
10 RUE FELIX VIDALIN
19012 TULLE CEDEX

Date	N° Client	N° Contrat	N° Commande	Fol
12/09/2025	48072	56-006283	FONCTST	1/ 1

Qté	Description	Type Prix	Tarif Brut	%R	Tarif Net	⌚	MT HT €
Location du 13/09/2025 au 19/09/2025							
1	NACELLE TELES VL 14-16M N° 35744 SCORPION 1490, N° Série VWASXTF24K7229853, N° Immat FN 980 NC Franchise 8 HR /Jour, 25.00€ / HR supp Compteur départ 2074 HR	Jour	128,00		128,00	J:5	640,00
	<i>Adhésion aux risques 10% sur prix de base par jour de mise à disposition</i>						89,60
	Tarifs de Référence : Prix / J de 1 J à 5 : 128.00€ Prix / J de 6 J à 20 : 118.00€ Prix / J de 21 J à infini : 100.00€						
1	- COMPTEUR KMS N° CPKM35744 N° Série VWASXTF24K72298530.70€ / KM supp Compteur départ 64000 KM						0,00
	<i>Adhésion aux risques 10% sur prix de base par jour de mise à disposition</i>						
	- Pour votre sécurité nous vous rappelons que le port du harnais est obligatoire	Comm.					
	- Permis obligatoire	Comm.					
	- Gagner du temps avec notre service nettoyage (à partir de 50€ HT)	Comm.					

Le complément carburant et le nettoyage eventuel sont à la charge du client.

Utilisation materiel : 8H et/ou 150 Km / jour (ou week-end). Tout dépassement entrainera un supplément de loyer.

Toute modification de commande doit être communiquée min 48H avant la location sous réserve de pénalités de transport. La date de fin de location détermine la reprise du matériel. Attention : En cas de modification de la durée de location, nous en informons rapidement.

Vous acceptez les conditions générales de vente en annexe.

Veuillez signer et retourner le présent contrat pour acceptation.

Nom et Signature **MAIRIE DE TULLE**

Date **12 SEP. 2025**



Règlement: Virement 30 jours fin de mois le 15

TOTAL HT	732,10 €
dont ECO PART.	2,50 €
MONTANT TVA	146,42 €
TOTAL TTC	878,52 €

